

Document:-  
**A/CN.4/SR.2434**

**Compte rendu analytique de la 2434e séance**

sujet:  
**Autre sujets**

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-  
**1996, vol. I**

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International  
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

décennies. Ces transformations tiennent au fait que les espoirs jadis placés dans les conventions multilatérales ne se sont pas concrétisés, et que les fonctions du droit international contemporain s'appuient donc désormais sur la coutume. En outre, le mécanisme même de la formation de la coutume a changé, le centre de gravité s'étant déplacé de la pratique à l'*opinio juris*. Des normes de droit international général, relevant par nature du *ius cogens*, ont été créées et adoptées par la communauté internationale dans son ensemble, ce qui signifie que l'accord unanime de tous les États n'est pas nécessaire et qu'il suffit d'une majorité représentative. Tout cela prouve que la coutume est devenue extrêmement importante et que de grands changements sont intervenus dans son mode de formation et d'application. À présent que la coopération entre la Commission et les régions Europe, Asie et Afrique est organisée, il devrait être possible de s'attaquer avec succès à la codification des normes qui mettent en jeu la formation et la mise en œuvre de la coutume.

*La séance est levée à 11 h 25.*

## 2434<sup>e</sup> SÉANCE

*Vendredi 31 mai 1996, à 10 h 15*

*Président* : M. Robert ROSENSTOCK

*Présents* : M. Arangio-Ruiz, M. Bennouna, M. Calero Rodrigues, M. de Saram, M. Eiriksson, M. Fomba, M. Güney, M. He, M. Idris, M. Kabatsi, M. Lukashuk, M. Mikulka, M. Pambou-Tchivounda, M. Sreenivasa Rao, M. Thiam, M. Villagrán Kramer, M. Yamada, M. Yankov.

### Organisation des travaux de la session (suite\*)

[Point 1 de l'ordre du jour]

1. Le PRÉSIDENT, s'exprimant en qualité de président du Groupe de planification, dit que celui-ci a reçu un excellent rapport du groupe de travail présidé par M. Crawford. Le Groupe de planification a examiné quatre des thèmes qui y sont traités, ce qui va permettre au Groupe de travail de revoir la partie correspondante du texte en tenant compte des observations qu'elle a suscitées. Il serait souhaitable que le Groupe de planification achève rapidement la première lecture du document afin de pouvoir établir un rapport à l'intention de la Commission. Cela pourrait conduire à modifier légèrement le calendrier de travail prévu pour les deux semaines suivantes.

\* Reprise des débats de la 2432<sup>e</sup> séance.

2. M. ARANGIO-RUIZ (Rapporteur spécial pour le sujet de la responsabilité des États) insiste pour que la modification de calendrier proposée n'aboutisse pas à une réduction du nombre de réunions du Comité de rédaction consacrées au sujet de la responsabilité des États. Il précise, à cet égard, qu'une partie de son huitième rapport (A/CN.4/476 et Add.1<sup>1</sup>) traite des crimes internationaux des États, c'est-à-dire des articles 15 à 20 de la deuxième partie du projet d'articles sur la responsabilité des États, qui ont été renvoyés au Comité de rédaction à la session précédente<sup>2</sup>. L'autre partie du huitième rapport traite de problèmes relativement mineurs concernant des projets d'articles considérés comme en suspens — tels les articles 11 et 12 —, et présente certaines considérations sur la faute et la satisfaction, ainsi que sur la proportionnalité visée à l'article 13<sup>3</sup>. D'autres projets d'articles, comme l'article 5 *bis*<sup>4</sup>, sont en suspens au Comité de rédaction, mais ne sont pas visés dans le huitième rapport.

3. Il en résulte qu'avant même la présentation du huitième rapport sur la responsabilité des États, le Comité de rédaction peut entamer ses travaux sur le sujet, pour arrêter un calendrier de travail et commencer éventuellement l'examen des projets d'articles 5 *bis* et 15 à 20 proposés dans le septième rapport<sup>5</sup>.

4. M. CALERO RODRIGUES (Président du Comité de rédaction), faisant le point des travaux du Comité de rédaction, annonce que le « toilettage » en deuxième lecture du projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité est pratiquement terminé.

5. Il rappelle que, pour l'examen des projets d'articles relatifs à la responsabilité des États, le Comité de rédaction siégera dans une composition différente.

*La séance est levée à 10 h 45.*

<sup>1</sup> Reproduit dans *Annuaire... 1996*, vol. II (1<sup>re</sup> partie).

<sup>2</sup> Voir *Annuaire... 1995*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 236 et 237.

<sup>3</sup> Ibid., par. 340 à 343.

<sup>4</sup> Ibid., par. 235.

<sup>5</sup> Voir *Annuaire... 1995*, vol. II (1<sup>re</sup> partie), doc. A/CN.4/469 et Add.1 et 2.

## 2435<sup>e</sup> SÉANCE

*Jeudi 4 juin 1996, à 10 h 5*

*Président* : M. Ahmed MAHIOU

*Présents* : M. Arangio-Ruiz, M. Bennouna, M. Bowett, M. Calero Rodrigues, M. Crawford, M. de Saram, M. Eiriksson, M. Fomba, M. Güney, M. He, M. Idris, M. Kabatsi, M. Lukashuk, M. Mikulka, M. Pambou-Tchivounda, M. Pellet, M. Sreenivasa Rao, M. Razafindralambo, M. Rosenstock, M. Thiam, M. Tomuschat, M. Villagrán Kramer, M. Yamada, M. Yankov.